

## Compte-rendu de la réunion n° 35 du bureau

-----

La réunion se tient dans les locaux du Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais à Pithiviers, le 13 avril 2012, sous la présidence de Mme BEVIERE.

Mme BEVIERE ouvre la séance à 9h30. Elle fait part des excuses de Mmes COMBREDET, CROSNIER et DERUMIGNY et de MM. BALLADE, CHAUVET, KIRGO, LELUC et ROBERT.

La liste des personnes présentes est jointe en annexe.

### **1/ Validation du compte rendu de la réunion du 12 décembre 2011**

Mme BEVIERE indique que Mmes JOVY et CROSNIER ont apporté quelques corrections à leurs interventions.

Elle signale également que M. LELUC s'oppose à la présence d'un représentant de la CLE au sein du comité d'orientation de chaque organisme unique. Il s'oppose également à ce qu'elle soit destinataire des comptes-rendus de réunions. Il précise qu'il s'agit d'une opposition d'ordre juridique et non de principe. En effet, cette demande de la CLE n'émane d'aucun texte législatif.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion est validé en l'état.

### **2/ Présentation des résultats de l'étude de prélocalisation des zones humides sur le territoire du SAGE de la Nappe de Beauce et de ses milieux associés**

Mme BEVIERE rappelle l'importance du rôle des zones humides sur la ressource en eau. Elle ajoute que les SDAGE Loire Bretagne et Seine Normandie demandent que les enjeux de préservation de ces milieux soient pris en compte par le SAGE.

M. LIROCHON confirme l'engagement actuel des politiques nationales mais également européennes en faveur de la préservation des zones humides.

Mme BEVIERE précise que l'étude lancée par la CLE a pour objectif de pré-identifier la présence de zones humides sur le territoire du SAGE, conformément à la disposition n°18 du projet de SAGE.

#### ***Présentation des résultats de l'étude par M. LOY du bureau TTI Production (cf. diaporama joint)***

Phase 1 : identification des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides

##### *Rappel des objectifs*

Cette phase de l'étude devait permettre de disposer d'une vision globale et homogène de la présence probable de zones humides sur le territoire du SAGE afin de préparer le travail d'inventaire de terrain à réaliser par la suite.

##### *Méthode utilisée et résultats*

L'identification des secteurs à forte probabilité de présence de zones humides a été réalisée à partir du croisement de différents critères :

- Analyse topographique (indice IBK)
- Zone tampon autour du réseau hydrographique (80% des ZH se situent à proximité d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau)
- Données historiques (carte de Cassini)
- Photo-interprétation de photographies aériennes et d'images satellites
- Données issues d'inventaires et d'études existantes (SAGE Loir, DRIEE-IF).

Le croisement de ces critères a permis d'établir une carte de prélocalisation des zones humides avec 4 classes de probabilité de présence : faible, moyenne, forte et très forte associées à un indice de confiance.

Un SIG associé à une base de données rassemblant l'ensemble des informations descriptives sur les zones humides probables (surface, typologie, origine de la donnée...) sera fourni à la Commission Locale de l'Eau.

Cette base de données, accompagnée d'une notice descriptive, pourra être mise à jour facilement en fonction de l'amélioration des connaissances.

#### *Interventions et remarques des membres du Bureau*

M. RENAULT demande s'il est prévu de mettre en place un observatoire afin de suivre l'évolution des zones humides identifiées par cette étude.

Mme JOVY précise que les agences de l'eau, en tant que financeurs des interventions sur les milieux aquatiques, peuvent jouer ce rôle de veille des actions entreprises sur les zones humides. Elles seront notamment en mesure d'informer la CLE sur les travaux de restauration prévus sur ces milieux. Néanmoins, l'apparition de zones nouvellement dégradées restera difficile à suivre.

M. LIROCHON confirme qu'il est essentiel de définir qui sera chargé du suivi et de la mise à jour des données sur ces zones humides.

Mme MERESSE souligne que les animateurs de contrats de gestion de l'eau, de par leur connaissance du terrain, peuvent jouer le rôle de relais d'information auprès de la cellule d'animation du SAGE.

#### Phase 2 : définition d'une méthode de hiérarchisation des enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides

##### *Rappel des objectifs*

L'objectif de cette deuxième phase de l'étude était de définir une méthode de hiérarchisation des zones humides probables. Celle-ci doit permettre d'identifier les zones prioritaires pour les inventaires de terrain. En effet, au vu de la taille du territoire, les inventaires de zones humides devront être divisés en plusieurs étapes de travail.

##### *Méthode utilisée et résultats*

La méthode utilisée repose sur une analyse multicritères. Trois types de critères sont utilisés :

- Les enjeux du SAGE
- La fonctionnalité potentielle des zones humides
- Les pressions exercées

Chaque critère est associé à une couche d'information cartographique à laquelle on attribue un coefficient de pondération en fonction de son importance vis-à-vis de l'enjeu « zones humides ».

M. LOY précise que l'outil élaboré est facilement modulable. Ainsi, il sera possible d'ajuster les pondérations attribuées à chaque critère en fonction des premiers retours des inventaires terrain et de l'amélioration des connaissances.

Dans un premier temps, un croisement des enjeux et des fonctionnalités est réalisé afin de mettre en évidence les secteurs où les zones humides ont le plus d'intérêt par rapport aux enjeux fixés par le SAGE.

Un indice global de 0 à 9 est attribué à chaque zone. Un seuil peut être déterminé afin de fixer les limites d'investigation à réaliser durant la première période d'inventaires terrain. Cela permet de cibler la superficie de secteurs à inventorier en fonction des objectifs et des moyens du SAGE.

Dans un second temps, les priorités d'intervention sont déterminées par l'ajout des pressions exercées sur les secteurs d'intérêt prioritaire préalablement ciblés.

#### Interventions et remarques des membres du Bureau

- ✦ critères et coefficients de pondération

Mme LARRAMENDY présente les remarques reçues par courriel de la DRIEE-IF relatives aux pondérations des critères liés aux enjeux du SAGE. Il est demandé :

- d'attribuer une pondération plus importante aux critères relatifs à l'atteinte du bon état aux masses d'eaux superficielles par rapport aux critères « biodiversité »
- d'augmenter la pondération du critère « nombre de captages importants SDAGE et Grenelle » en raison de la non prise en compte de la couche relative à la délimitation des AAC

Ci-dessous les corrections apportées par le Bureau en réponse aux remarques de la DRIEE-IF :

ENJEU	TYPE	CALCUL	SUR	POND	TOTAL
ZRE sur ME superficielles	Indice	Indice	Masse d'eau superficielle	X 1	<b>4.50</b>
Objectif biologique 2015 sur ME superficielles	Indice	Indice	Masse d'eau superficielle	X 1.25	
Objectif chimique 2015 sur ME superficielles	Indice	Indice	Masse d'eau superficielle	X 1.25	
Zones vulnérables de la directive Nitrates	Indice	Code	Communes	X 1	
Objectifs qualitatif zones à "bon état 2015" sur ME souterraines	% surface	Surface ME souterraines vulnérables	Surface entité élémentaire	X 1	<b>2.00</b>
Objectifs quantitatif zones à "bon état 2015" sur ME souterraines	% surface	Surface ME souterraines vulnérables	Surface entité élémentaire	X 1	
Réserves RNR et RNN	% surface	Surface RNR et RNN	Surface entité élémentaire	X 0.5	<b>3.50</b>
Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopes	% surface	Surface APPB	Surface entité élémentaire	X 0.5	
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique I	% surface	Surface ZNIEFF I	Surface entité élémentaire	X 0.75	
Sites ZPS	% surface	Surface ZSC	Surface entité élémentaire	X 0.75	
Sites SIC	% surface	Surface SIC	Surface entité élémentaire	X 0.75	
Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique II	% surface	Surface ZNIEFF II	Surface entité élémentaire	X 0.25	
Surfaces inondables	% surface	Surfaces inondables	Surface entité élémentaire	X 1.5	<b>1.50</b>
Tête bassin	% surface	Surface de tête bassin	Surface entité élémentaire	X 1	<b>3.50</b>
Périmètres de protection rapprochés	% surface	Surface PPR	Surface entité élémentaire	X 1	
Périmètres de protection éloignés	% surface	Surface PPE	Surface entité élémentaire	X 1	
Nombre de captages importants SDAGE et Grenelle	Indice	Nombre	Surface entité élémentaire	X 0.5	
					<b>15.00</b>

Les participants soulignent que les données du RGA 2010 sont disponibles et peuvent être intégrées aux résultats de l'étude.

- ✦ choix du seuil à fixer pour l'emprise des zones prioritaires

Les membres du Bureau soulignent qu'il est difficile de se prononcer en l'état sur le seuil à choisir. Ils demandent que des compléments soient apportés par le bureau d'étude :

- compléter le tableau (diapo 19) pour des seuils de 6,3 à 9
- en complément de la surface de ZH, indiquer pour chaque seuil ce que cela représente en nombre de ZH et en % par rapport à la surface totale.

### ***Réflexion sur les suites à donner à cette étude (cf. diaporama joint)***

La prochaine étape de la démarche d'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE va consister à la réalisation d'inventaires précis sur le terrain. Le SDAGE Loire Bretagne souligne que la CLE peut en confier le portage aux structures compétentes à l'échelle locale, tout en conservant la coordination et la responsabilité de la qualité de l'inventaire.

Plusieurs questions se posent : Comment faire émerger ces inventaires ? Comment les coordonner et assurer leur homogénéité ? Quels seront les modalités de financements ? etc.

La cellule d'animation propose de réunir un groupe de travail dont la mission sera de réfléchir spécifiquement à l'organisation de la mise en œuvre de ces inventaires. Ce groupe serait composé d'un nombre restreint de personnes spécialistes de cette problématique (agence de l'eau, DREAL/DRIEE, ONEMA,...).

M. LIROCHON propose d'ajouter Mme Isabelle HALLOIN de la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher qui a suivi l'étude de prélocalisation et qui dispose de compétence sur le sujet.

Mme REVERCHON indique que le Conservatoire Botanique sera sollicité au niveau de la DREAL Centre en tant qu'expert technique. Elle propose également d'inviter l'Union Régionale des fédérations de la pêche en région Centre.

M. LIROCHON souligne que la première mission de ce groupe de travail sera de définir les critères et la méthode d'identification des zones humides sur le terrain.

Afin d'assurer l'homogénéité des inventaires à l'échelle du SAGE, une proposition de cahier des charges type pourra être élaborée par le groupe de travail.

Mme JOVY demande si dans un premier temps il peut être envisagé d'expérimenter l'outil élaboré dans le cadre de l'étude de prélocalisation par la réalisation d'un inventaire sur une zone test.

M. LOY précise qu'un premier retour de terrain serait en effet intéressant pour affiner le modèle et disposer ainsi d'un outil plus fiable.

Mme REVERCHON souligne que les experts présents dans le groupe de travail pourront déjà permettre d'ajuster l'outil, si nécessaire, à l'aide de leur expérience de terrain.

Une proposition de composition du groupe de travail sera envoyée pour avis et compléments éventuels aux membres du Bureau.

### **3/ Affaires diverses**

#### **Point sur l'enquête publique sur le projet de SAGE**

Mme BEVIERE rappelle que l'enquête publique s'est terminée le 9 mars 2012. Elle indique que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ont été remis à M. Le Préfet le 11 avril 2012 et transmis par courriel à la cellule d'animation. Il s'agit d'un avis favorable assorti de quelques recommandations.

Le rapport complet, accompagné des conclusions, est consultable sur le site internet du SAGE. Il va être envoyé prochainement à toutes les communes (format papier pour les 70 communes « lieu d'enquête », CDROM pour les autres communes) du territoire.

Examen des remarques reçues au cours de la consultation des assemblées et de l'enquête publique :

Le Bureau de la CLE doit se réunir afin d'étudier les remarques reçues suite à la consultation des assemblées et de l'enquête publique et proposer d'éventuels amendements au projet de SAGE qui pourraient être présentés à la CLE de validation de septembre.

En préparation de cette réunion, un tableau de synthèse des remarques sera envoyé par courriel par la cellule d'animation.

**La prochaine réunion du bureau, relatif à l'examen des remarques issues de la consultation et de l'enquête publique, est fixée au 18 juin 2012 de 14h à 18h dans les locaux du syndicat du Pays à Pithiviers.**

Mme BEVIERE constate que l'ordre du jour est épuisé. Elle lève la séance à 12h.

## LISTE DES MEMBRES DU BUREAU PRESENTS le 13 avril 2012

### <sup>er</sup> 1 collègue : collectivités

- Mme BEVIERE Présidente du Syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et de la CLE
- M. RENAULT PNR du Gâtinais français

### <sup>eme</sup> 2 collègue : usagers

- M. LIROCHON Président de la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

### <sup>eme</sup> 3 collègue : Etat

- Mme JOVY Agence de l'eau Seine Normandie
- Mme MERESSE Agence de l'eau Loire Bretagne
- Mme REVERCHON DREAL Centre

Ont également assisté à la réunion :

- Sophie DERUYVER Chargée de mission du SAGE Nappe de Beauce
- Alison LARRAMENDY Chargée de mission du SAGE Nappe de Beauce
- David LOY TTI Production